

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 15 mai 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT ET UN MAI, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s - Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
Mme Aurore AMOURDEDIEU, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
Mme Martine BERTHE, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusés : M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2025 - 05 - 52 / AFFAIRE FINANCIERES
APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION MAISON CONSTANTIN

RAPPORTEUR : M. le Maire

L'association MAISON CONSTANTIN qui gère le Foyer de Jeunes travailleurs (19 studios sur site et plusieurs appartements en ville) a récemment fait part à la Mairie de difficultés financières importantes.

Le public concerné est composé de jeunes actifs (apprentis, jeunes, étudiants, saisonniers en restauration, tourisme...) qui ont du mal à trouver un logement sur Nyons du fait de leurs contrats précaires.

En réponse, il est envisagé de verser une subvention municipale qui faciliterait et pérenniserait le fonctionnement de la Maison Constantin. Cette subvention vient en complément de celles déjà versées par l'Etat, le Département de la Drôme et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Convention de 3 ans, soit de 2025 jusqu'à 2027.
- Versement par la Mairie d'une subvention de fonctionnement de 11 000 € par an.

Ce qui permettra à l'association de poursuivre cette activité essentielle pour la ville, qui n'est pas économiquement équilibrée du fait des loyers maximums imposés à l'association par l'Etat.

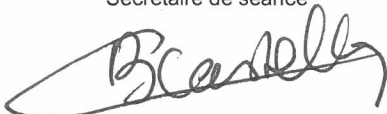
Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation de cette convention et le versement d'une subvention de 11 000 € pour l'année 2025 et le versement d'un montant identique en 2026 ainsi qu'en 2027.
Cette dépense est prévue à l'article 6574-1 du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER cette convention, aux conditions indiquées ci-dessus,
- D'APPROUVER le versement de 11 000 € de participation conventionnelle à l'association MAISON CONSTANTIN pour l'année 2025.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Colette BRUN-CASTELLY
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

